

Réforme du secteur de la sécurité : Pilier POLICE – DRAFT

Préparation du Groupe Consultatif 29-30 novembre 2007

La restauration d'un Etat de droit en RDC reste un objectif commun pour le gouvernement de la RDC et la Communauté internationale.

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo et la communauté internationale s'accordent sur le fait que la police, comme la justice et l'armée, constitue un des piliers de cet Etat de droit.

Ils constatent que la Police Nationale Congolaise (PNC), fortement minée par quarante années de difficultés et de conflits armés successifs, doit être profondément réformée et réorganisée afin d'atteindre un degré de professionnalisme digne d'un Etat républicain moderne.

Depuis désormais plus d'un an, le Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, appuyé par plusieurs partenaires internationaux, a créé un groupe de réflexion mixte destiné à mener des travaux préliminaires à la réforme de la police.

L'ensemble de ces travaux, validé par un séminaire de restitution avec la société civile, a débouché sur une série de recommandation pour la réforme de la police, la rédaction d'un avant projet de loi organique, et la proposition d'un organe interministériel et international de coordination et de suivi de cette réforme: le Comité de Suivi de la Réforme de la Police (CSRP).

Objectifs

Dans le respect de la Constitution la police est apolitique et au service de la Nation (art 183). Ainsi le projet de réforme envisage d'en faire un service public, professionnel, national et unique, proche des citoyens et à l'écoute de la population, en mesure d'assurer la protection des personnes et des biens, la sécurité et la tranquillité publiques, dans le respect des droits humains.

Dans l'exercice de ses missions, elle respectera les principes légaux et adoptera une doctrine respectueuse des libertés publiques et des droits de l'homme.

La nouvelle police sera composée d'hommes et de femmes bénéficiant d'un statut précisant leurs droits et leurs devoirs et leur donnant la possibilité de vivre et de travailler dans la dignité.

Stratégie de mise en œuvre :

Renforcement de la coordination interministérielle ainsi que dans les relations entre les Autorités de la RDC et les partenaires internationaux.

Redéfinition de la mission de la Police Nationale congolaise en conformité avec l'environnement législatif (Constitution de la Troisième République, la nouvelle loi organique actuellement en cours d'élaboration et la loi sur la décentralisation actuellement en discussion au Parlement)

Adaptation de la structure institutionnelle de la police, en cohérence avec la redéfinition de sa mission. Ceci pourrait impliquer l'unification des services dans la même chaîne de commandement, la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines et la réorganisation de la direction budget-finance de la PNC ainsi que la réintégration dans la chaîne de la dépense publique.

L'accroissement et l'optimisation des ressources budgétaires allouées aux institutions policières seront nécessaires afin de moderniser les moyens et infrastructures à disposition de la police.

La lutte contre la corruption, à travers la mise en place d'une déontologie et d'une éthique de la police avec un mécanisme efficace de contrôle, d'évaluation et de sanction, sera un objectif principal.

Méthodologie

Mise en place d'un partenariat étroit entre le gouvernement et les partenaires internationaux dans une instance de coordination fonctionnelle au travers du Comité de Suivi de la police.

Coordination des partenaires internationaux sur les actions d'assistance et d'appui à la réforme.

Un engagement de longue durée (10 ans) portant sur la réorganisation institutionnelle et fonctionnelle de la police, l'amélioration de l'infrastructure et de la logistique.

Facteurs de risque

Les risques qui peuvent compromettre la réforme de la police sont :

Le retour de l'instabilité politico sécuritaire dans le pays.

L'absence de décision politique, d'objectifs concertés et clair, notamment dans la promulgation du cadre légal et la délimitation des compétences entre les différents services de sécurités.

L'insuffisance de moyens financiers nationaux et extérieurs consacrés à la réforme mais aussi au fonctionnement de la police.

Une coordination et collaboration interministérielle faible.